



Compte rendu du conseil municipal du 15 février 2012

Présents : *ADELL JM - BARDOU G - GOUTY M - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL - REVEL M*

Absents excusés : *BEDOS D* procuration à *GUILHAUMON JM - BONVALET D* procuration à *MARZA I - ESTEBAN P* procuration à *MARTIN R*

Absents : *BERRETTE S - CAZENAVE M*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 13 décembre 2011. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Etat des restes à réaliser 2011 du budget communal à reporter en 2012

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2011 du budget communal à reporter au budget 2012, afin de régler les factures d'investissement avant le vote du prochain budget.

Opération : Hangar : dépenses 40 000 €

Opération : Hangar et restaurant scolaire : recettes : subventions 114 000 €

Vote à l'unanimité.

II Etat des restes à réaliser 2011 du budget de l'eau à reporter en 2012

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement à reporter au budget 2012, afin de régler les factures d'investissement avant le vote du prochain budget.

Dépenses : Forage : 70 000 €

Recettes : subvention forage : 80 000 €

Vote à l'unanimité.

III Exonération de la redevance de la location de bail

Monsieur le Maire propose au conseil d'exonérer les viticulteurs de la redevance de location de bail emphytéotique pour 2012 suite à la crise viticole toujours présente. Cette exonération a été adoptée par le conseil municipal depuis 2008.

Vote à l'unanimité.

IV Contrat de maintenance de la station d'épuration

Monsieur Bardou propose d'adopter un contrat de maintenance pour l'entretien de la station d'épuration avec la société Epur Nature qui a construit l'actuelle station d'épuration pour un montant de 1 680 € HT, le contrat avec l'ancien prestataire ayant été résilié, car il n'avait pas tenu ses engagements.

Vote à l'unanimité.

V Participation de la commune au CCAS de Roujan

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de M. Huc Maire de Roujan évoquée lors d'un conseil communautaire.

Le CCAS de Roujan a embauché une personne spécialisée pour aider les personnes en difficulté à monter des dossiers. Le CCAS de Roujan a également mis en place le Comptoir alimentaire qui assure une distribution tous les lundis d'octobre à juin de 15 h à 17 h 30.

Ces deux structures sont fréquentées par des personnes extérieures à la commune de Roujan (parfois pour des raisons de confidentialité).

Les personnes employées dans ces structures sont débordées. Pour assurer ce service, le CCAS de Roujan doit augmenter les heures de l'agent et demande la participation de deux bénévoles de chaque commune adhérente dont Neffies pour la distribution alimentaire, ainsi qu'une aide financière de la commune au prorata de la population pour un montant de 2 870,60 € (service CCAS 1666,80 €, Comptoir alimentaire 1 203,80 €).

Vote à l'unanimité.

VI Entretien de la forêt communale : coupe de bois et vente de bois

Monsieur Bardou dit au conseil que l'ONF a proposé à la commune :

- 1) d'effectuer plusieurs coupes de bois de pins (éclaircissement des pins dans la zone brûlée) dans la forêt communale de Neffies. Le montant de ces travaux est de 2 000 € HT ;
- 2) de vendre du bois au profit de la commune.

Vote à l'unanimité.

VI Renouvellement contrat personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler les 2 emplois contractuels suivants :

- au secrétariat de mairie pour une durée hebdomadaire de 30 h, pour 1 an à compter du 17 mars pour palier au surcroît d'activité, en l'absence d'un agent en maladie longue durée ;
- à l'agence postale communale pour une durée hebdomadaire de 35 h, pour 1 an à compter du 17 mars 2012

Vote à l'unanimité.

VII Informations

1° Affaire Deterpigny

Suite à une réunion avec les services des domaines, la vente de cette maison à l'euro symbolique a été proposée par cet organisme.

2° Facture d'eau impayée

Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux personnes qui n'ont pas réglé leurs factures d'eau depuis plusieurs années leur précisant qu'une réduction de l'approvisionnement sera mise en place, en cas de non-paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.